RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°48/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 6 octobre 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia.
Excusés : M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne donne pouvoir à Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SOUBIELLE Eva donne pouvoir à M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis.
Secrétaire de séance : Mme JORDA Julie.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2022 sur les prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté de Communes Sud Roussillon et présenté aux membres du Conseil de Communauté le 21 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 14 octobre 2022